



Snudi FO 93

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Ecoles, AVS, EVS
Espace Maurice Nilès, 11 rue du 8 mai 1945, 93000 Bobigny
Tel : 01 48 95 43 73 – Fax : 01 73 79 22 76 - Courriel : snudifo93@gmail.com
Site : www.snudifo93.net

RYTHMES SCOLAIRES DEPUIS LA RENTREE LES FAITS !

Depuis la rentrée, c'est la généralisation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Le Snudi FO 93 a recueilli des témoignages d'enseignants. Les voici :

« Les élèves sont épuisés, certains dorment en classe en fin de semaine » « Dans ma classe de CP, il y en a 5 qui se sont endormis sur la table... j'ai jamais vu ça... » « Du coup, il y a des parents qui font des mots pour nous dire que vu la fatigue, leur enfant ne viendra pas à l'école tel ou tel jour »

« Lorsqu'il y a des problèmes sur le temps périscolaire le soir, le lendemain c'est vers les enseignants que les parents se tournent. Mais nous ne sommes pas responsables des temps périscolaires, et bien souvent nous ne savons pas ce qu'il s'est passé ! Nous nous retrouvons à gérer la colère des parents. »

« Dans notre ville, si des parents n'arrivent pas à des horaires précis, ils ne peuvent pas récupérer leur enfant qui est pris par le périscolaire sur une durée imposée. Cela engendre la colère des parents à la porte des écoles. C'est ensuite vers les enseignants qu'ils se tournent »

« Je n'arrive pas à partir à l'heure ! Régulièrement il manque des animateurs pour accueillir les enfants. Qu'est-ce que je fais ? Je sais que je ne suis pas responsable mais je ne peux pas laisser les enfants comme ça ! La mairie compte bien là-dessus d'ailleurs... »

« Le matin on se retrouve à faire, en plus de l'appel de cantine et d'étude, l'appel pour les activités périscolaires. Déjà qu'on court après le temps ! Mais surtout, ce n'est pas notre boulot, c'est celui de la mairie ! »

« Dans ma ville, on nous interdit d'organiser l'APC en même temps que les TAP. On nous demande à nous, les enseignants, de nous adapter à la mairie. »

« Je ne peux pas travailler dans ma salle de classe le soir, le centre de loisirs l'utilise. »

« Je suis directrice de maternelle, et après la classe je me retrouve à emmener les enfants restants au centre de loisirs qui se trouve dans une autre école. »

« Le centre de loisirs refuse certains enfants s'ils n'y sont pas inscrits... Mais nous qu'est-ce qu'on en fait ? »

« Mon temps partiel n'est plus respecté. Je suis normalement à 75% mais là on me demande de travailler 3 jours et demi dans la semaine, c'est-à-dire avec tous les mercredis. Cela ne fait pas 75% mais 79% ! Je suis payé 75% ! Le comble c'est que la Direction académique m'a refusé le 80% ! »

« On n'en est qu'à 3 semaines de classe, on est déjà épuisés ! Les élèves aussi. D'ailleurs avec la fatigue, il y a encore plus de bagarre entre les enfants. Nous on est encore plus stressés qu'avant. »

« Ma conjointe est aussi enseignante. Elle travaille le mercredi et moi le samedi. Et nos enfants, qui sont scolarisés dans la ville où nous habitons ont encore une autre organisation que nous. On ne s'en sort plus. »

« Les animations pédagogiques sont le mercredi après-midi. On se retrouve à bosser 5 jours pleins.»

« Des collègues participent aux activités périscolaires. C'est compréhensible vu les salaires que l'on a... Mais du coup on est obligé d'attendre que les activités périscolaires soient terminées pour se réunir en conseil des maîtres. La réduction des journées c'est de l'arnaque ! »

« On n'a plus de récréation l'après-midi. Du coup on n'a pas de pause... 2h30 Non Stop avec les élèves sans avoir de pause, sans pouvoir aller aux toilettes ou fumer une cigarette ».

« D'après les ministres ça devait raccourcir les journées des élèves. La blague ! »

« La ville a décidé d'augmenter la pause méridienne. Résultats, plus de fatigue et plus d'énervements à la reprise de la classe l'après-midi, et plus d'accidents ! »

« Il y a une fatigue physique certes... mais il y a aussi un épuisement moral ! »

Le constat de la rentrée c'est la dérèglementation généralisée, c'est la remise en cause des règles statutaires, c'est l'épuisement, le stress, l'augmentation des charges de travail et du temps de travail. Le Snudi FO rappelle qu'il existe des droits statutaires définis nationalement. Ainsi, le Snudi FO 93 précise que :

- Il n'est pas dans nos obligations de service de faire l'appel des activités périscolaires, c'est à la mairie de l'organiser. Certes bien souvent nous faisons ou faisons l'appel de cantine et d'étude (là aussi c'est le travail de la mairie, pas d'obligations pour les enseignants), mais trop c'est trop ! Nous ne sommes pas des agents de la mairie !
- La seule obligation définie par les obligations de service concernant les APC, c'est de respecter le nombre d'heures annuelles. L'organisation est libre. Il ne peut y avoir de contrainte concernant sa mise en place (midi, soir... peu importe). Un enseignant peut très bien décider de faire l'APC en même temps que les TAP. La priorité est à l'enseignement !
- Nous n'avons pas à nous occuper des enfants au-delà de nos horaires scolaires. Sur le temps périscolaire, les mairies sont responsables.
- La mairie a beau être propriétaire des locaux, une salle de classe c'est pour de l'enseignement ! Par ailleurs, il faut nécessairement l'accord du conseil d'école pour que la salle de classe soit utilisée en dehors des heures scolaires.
- Rien n'interdit de placer une récréation l'après-midi, même sur une courte demi-journée.
- Les droits statutaires des enseignants ne peuvent être « assouplis » pour s'adapter à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Les collègues à temps partiel doivent avoir leur temps de travail respecté.

Certainement êtes-vous confrontés à des problèmes similaires... ou d'autres encore...Le Snudi FO 93 s'adresse et s'adressera au DASEN, aux IEN, aux mairies, pour que les droits des enseignants soient respectés. Faites nous remonter toutes les difficultés, faites appel au Snudi FO.

Pour info :

A Marseille, ce 24 septembre, les enseignants et les personnels territoriaux avec leurs syndicats étaient en grève afin d'exiger la suspension immédiate de la réforme. A Argenteuil dans le Val-d'Oise, le SNUDI-FO, le SNUipp, la CGT et la FCPE ont appelé à un rassemblement à la mairie le 17 septembre « *contre la réforme des rythmes et son application* ».

Dans de nombreuses villes, les animateurs, les personnels territoriaux, n'en peuvent plus, des Assemblées générales se tiennent...La grève se décide...exemple à Saint-Denis où la grève des animateurs, avec le syndicat Force Ouvrière des territoriaux, pour dire « *rythmes scolaires, ça suffit !* » s'annonce très importante la semaine prochaine.

NON à la dérèglementation, NON au chaos dans les écoles

NON à la réquisition des salles de classes

Respect du statut, des droits statutaires

Nous sommes fonctionnaires d'Etat, pas agents de mairie

CA SUFFIT ! SUSPENSION DE L'APPLICATION DE LA REFORME

ABROGATION DES DECRETS RYTHMES SCOLAIRES

Le Snudi FO continuera, dans l'unité syndicale la plus large possible, à apporter toute l'aide nécessaire pour obtenir satisfaction.

FAITES APPEL AU SNUDI FO

PARTICIPEZ AUX REUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES DU SNUDI FO

Le 25 septembre 2014